n° 126 | décembre 2020 / janvier 2021 | 2,50 €

La Commune

«L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes.»

POUR EN FINIR AVEC MACRON, LE CHÔMAGE ET L'ÉTAT POLICIER !

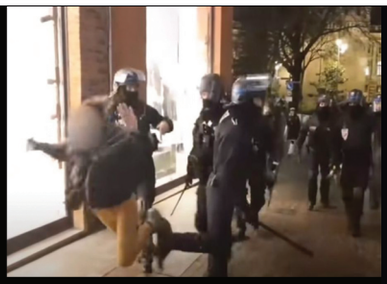

Loi sécurité globale

Plan d'urgence contre le chômage, la pauvreté et Macron

Loi recherche

Algérie : « le processus révolutionnaire reprendra son cours »

UNITÉ OUVRIÈRE POUR UN PLAN D'URGENCE !

La Commune, journal fondé en 1992 par Pedro Carrasquedo
Bimestriel de l'organisation La Commune - Pour un Parti des Travailleurs, Section française de la Ligue Socialiste Internationale

Loi de sécurité globale pour gouvernement aux abois

Voilà un mois maintenant que les mobilisations contre la loi de sécurité globale continuent. Malgré l'adoption de la loi en première lecture, l'ensemble de la population rejette avec force ce projet menaçant qui donnerait la plus totale impunité à une police à la solde d'un gouvernement aux abois.

Les violences policières, nous les voyons au grand jour, grâce à nos téléphones portables et aux reportages des journalistes, depuis les manifestations contre la loi El Khomri en 2016, contre la loi « travail » mais elles s'exercent quotidiennement depuis 40 ans dans les banlieues, dans les cités. Des violences aussi racistes et islamophobes.

Il est évident qu'aujourd'hui le pouvoir est paniqué par la colère immense de la population. Après les crimes perpétrés contre Adama, Cédric, Zineb, Steve ou le viol de Théo, après les dizaines de mutilé.e.s dans le mouvement en Gilets jaunes, après les menaces, les coups, les arrestations, le pouvoir ne peut plus reculer et accélère sa course répressive.

Face à la menace d'une révolte qui pourrait s'amplifier, le ministre de l'Intérieur sort l'artillerie lourde, une loi dite de sécurité globale qui prévoit en 32 articles :

- **d'étendre les pouvoirs de police judiciaire aux polices municipales** des communes de plus de 20 agents de police pour une durée de trois ans. (articles 1er à 6) **leur conférant ainsi le même pouvoir que la police nationale**
- **d'étendre les missions confiées aux entreprises de sécurité privée de manière à pouvoir intervenir sur la voie publique** (articles 7 à 19)
- **d'organiser la surveillance globale de la population** aux moyens de caméras individuelles portées par les agent.e.s et l'utilisation de drones ; de permettre à tout agent.e municipal.e de visionner les images des caméras de surveillance (articles 20 à 22)
- **de pénaliser d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende la diffusion d'images des agent.e.s de police et des militaires** pouvant servir à leur identification lors de leurs interventions (article 24)
- **de permettre à un représentant des forces de l'ordre de pénétrer librement et sans autorisation avec son arme de service, même s'il n'est pas en service, dans un établissement recevant du public** (article 25)
- **de permettre aux militaires de faire usage de leurs armes dans le cadre de la sécurité intérieure** (article 26)
- **de transformer les « adjoint.e.s de sécurité » en « policier.e.s adjoint.e.s »** (article 27)
- **d'étendre l'habilitation à procéder à des tests d'alcoolémie** sans qu'il n'y ait besoin d'un officier de police judiciaire dans le cas d'un accident de circulation, et de **permettre à tout agent.e assermenté.e de procéder à ce test inopinément** même lorsqu'il n'y a pas infraction du code de la route (article 29)
- **de pénaliser de 6 mois d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende la fourniture de moyens pyrotechniques ; de 15 000 d'amende et d'un an d'emprisonnement le fait d'acquérir, détenir, manipuler ou utiliser des articles pyrotechniques** sans y être autorisé.e. (article 30)

Ainsi, en pleine crise sanitaire et plus de 60 000 mort.e.s, dans une pénurie de place et de services hospitaliers entretenue depuis plus de 30 ans, alors que le chômage et la pauvreté sont en hausse exponentielle, la priorité du gouvernement est de protéger les policier.e.s avant tout, avant d'assurer à toutes et tous la protection sanitaire qu'on est en droit d'attendre, avant d'assurer des moyens d'existence et de subsistance pour l'ensemble de la population, avant de donner à des services publics vitaux les moyens de fonctionner !

Poursuivant leur logique d'accroissement des inégalités sociales, Macron, Castex et Darmanin font allégeance aux tenants du dernier rempart qui les maintient en place, répondant ainsi au chantage d'un syndicat extrémiste majoritaire au sein de la police nationale qui organise des opérations « coup de poing » dérogeant aux mesures appliquées à l'ensemble de la population (manifestations et rassemblements sauvages non déclarés et pendant le couvre-feu). C'est l'illustration parfaite de la totale impunité dont jouissent les forces de l'ordre à l'heure actuelle !

Face à cette violence de classe, nous n'avons plus d'autre choix que de nous lever, de combattre et de vaincre leurs auteurs !

Catherine Noury,
20 décembre 2020

Sommaire

Loi sécurité globale 2

Editorial 3

Chronique 4

Plan d'urgence contre le chômage, la pauvreté et Macron 6

Loi recherche 8

Algérie : « le processus révolutionnaire reprendra son cours » 10

ABONNEMENT

Nom, prénom : .....
.....

Adresse : .....
.....

Code postal, ville : .....
.....

☐ **Onze numéros (26€)**

☐ **Abonnement de soutien (40€ ou plus)**

Chèques à l'ordre de : **ADIDO**

A retourner avec
le présent bulletin (ou copie) à :

ADIDO , rue de la Forêt Noire
34 080 MONTPELLIER

Paiement PAYPAL
sur le site lacommune.org

Editorial

Notre priorité absolue : un plan d'urgence contre le chômage, la pauvreté et Macron !

Laurent Saint-Martin, député LREM du Val-de-Marne et rapporteur du budget, l'affirme : « *les réformes restent d'actualité* ». Et il précise : « *c'est juste le calendrier qui est repensé à l'aune de la crise* ». Pour lui, « *le « quoi qu'il en coûte » n'est pas un puits sans fond* ». En clair, les « réformes » pour liquider le système de retraites par répartition et de l'assurance chômage seront mises en œuvre. C'est à la virgule près ce que le ministre de l'économie Bruno Lemaire avait déclaré le 26 novembre dernier : la réforme des retraites « *doit être la priorité absolue* », afin de permettre à l'État de « *rembourser sa dette* ».

La « réforme » de l'assurance chômage est aussi en ligne de mire. Son application doit avoir lieu en avril 2021 après une reprise des « négociations » avec les « partenaires sociaux » en janvier. Que prévoit-elle ? Un durcissement des conditions et critères ouvrant droit aux allocations : pour pouvoir prétendre à percevoir une allocation, il faudra avoir travaillé au moins 6 mois sur les 24 derniers mois (au lieu de 4 sur les 28 derniers) ; les allocations ne seraient plus calculées à partir de la moyenne des salaires perçus mais sur la base du revenu mensuel moyen. Le calcul du salaire journalier de référence devrait prendre en compte les jours travaillés autant que les périodes d'inactivité. C'est donc une baisse considérable des droits et montants d'indemnisation des chômeuses et chômeurs qui est programmée.

L'augmentation du SMIC horaire de 0,99 % au 1er janvier, qui passe de 10,15 à 10,25 euros bruts, est une aumône, une hausse dérisoire face à la paupérisation qui menace et aux centaines de milliards d'euros offerts aux capitalistes. Pour Macron et son gouvernement, il s'agit de faire payer à la classe ouvrière les frais d'une crise dont elle n'est en rien responsable, de la saigner afin de maintenir le taux de profit capitaliste.

Face à cette politique ouvertement anti-ouvrière, les garde-flancs du macronisme jouent leur rôle. Au premier rang desquels figurent les directions et bureaucraties syndicales (CGT, FO, FSU et SUD, notamment) qui accompagnent docilement toutes les contre-réformes.

Dans ces conditions, qui s'étonnera qu'aucune centrale syndicale n'ait lancé le moindre mot d'ordre d'interdiction des licenciements alors que pleuvent les fermetures d'usines et d'entreprises ? Depuis le mois de mars, ce sont pourtant plus d'un million de travailleuses et travailleurs licencié.e.s, des centaines de milliers de précaires et d'étudiant.e. s ayant perdu leur CDD, leur contrat à temps partiel, le petit boulot qui leur permettait de survivre pendant leur cursus ; ce sont tous les jeunes qui ne décrocheront pas leur premier contrat de travail ou qui ne pourront pas se former ; des milliers d'auto-entrepreneurs naufragés ; toute une frange de la petite bourgeoisie, professions libérales, artisans, commerçants, indépendants, désormais en faillite ou s'y résignant. Ce sont enfin des dizaines de milliers de retraité.e.s sombrant dans la précarité et la pauvreté.

Face à cette apocalypse sociale, isoler, diviser et négocier la déchéance des travailleurs est la feuille de route de la bureaucratie syndicale. Le 22 décembre, dans un communiqué de presse, les directions CGT-FSU-SUD et les organisations de jeunesse UNEF-FID-MNL -UNL « *proposent un processus de mobilisations et initiatives dès le mois de janvier (...) à l'instar des appels dans la Santé le 21, de l'éducation nationale le 26 et dans l'énergie le 28 janvier.* »

Et enfin le clou du spectacle : *« Les organisations appellent, dans une dynamique de convergences et de renforcement des luttes à un temps fort commun interprofessionnel de mobilisations et de grève le 4 février 2021* » !!!

Pour les initiateurs de cet appel, la défense des emplois « *impose de contrôler et de conditionner socialement et écologiquement les aides publiques* » tout autant que de (gentiment) demander « *le partage et la réduction du temps de travail* ». En résumé, des « journées d'actions » corporation par corporation, débouchant sur un « temps fort » interprofessionnel sans lendemain. Ces gesticulations d'appareil, nous le savons toutes et tous, déboucheront inéluctablement sur la défaite.

A l'inverse, pour interdire les licenciements, bannir la précarité et la pauvreté, abroger l'état d'urgence et toutes les lois liberticides et anti-démocratiques, il faut un plan d'urgence. Un plan d'urgence pour l'amélioration immédiate des conditions matérielles d'existence des travailleuses, des travailleurs et de leurs familles. Un plan d'urgence en faveur de celles et ceux qui font grève et manifestent depuis quatre ans. Un plan d'urgence pour toutes celles et ceux qui, salarié.e.s du privé et du public, Gilets Jaunes, jeunes, étudiant.e.s, chômeuses, chômeurs, précaires, retraité.e.s, sans-papiers et réfugié.e.s, refusent l'avenir de misère qui leur est promis. Un plan d'urgence pour la défense et le développement des services publics et de la Sécurité sociale. Un plan d'urgence pour la défense et la dignité de la classe ouvrière.

31 décembre 2020

De l'état d'urgence sanitaire à l'État policier

État d'urgence, confinements, couvre-feu, attestations de sorties, interdictions de rassemblements, la restriction des droits et libertés publiques est l'unique ordonnance que Macron et son gouvernement savent prescrire pour « lutter » contre le COVID-19. Après 9 mois de crise sanitaire, deux « vagues » épidémiques, officiellement plus de 62 000 morts et 1 million de nouveaux chômeurs, le virus se porte bien. Tellement bien que la « deuxième vague » n'est pas terminée que la « troisième » est déjà annoncée pour janvier prochain. Au fond, cette prévision illustre la débâcle de la politique de Macron-Castex-Véran.

Deux repas, deux mesures

En attendant, la culpabilisation des masses bat son plein : s'il y a reprise, c'est évidemment que la population ne respecte plus les gestes barrières ! Pour le démontrer, des reportages sur l'organisation de fêtes clandestines, d'apéritifs sauvages, de soirées familiales ou amicales à « plus de 6 convives », tournent en boucle. Évidemment, les transports en commun, les lieux de travail ou d'étude sont exclus des situations à risque ; le lieu de tous les dangers serait la cellule familiale. Qu'en dit Macron qui a été contaminé au COVID au cours d'une conférence européenne ? Qu'en disent Castex, Ferrand et les 11 personnes, toutes « cas contact », qui ont dîné avec Macron à l'Elysée ? Ah, ce n'est pas pareil, le chef de l'Etat ne mange pas, il travaille en mangeant … Ce « dîner de travail » a dû finir bien après le début du couvre-feu qui, chacun le sait, s'applique aux gueux et non pas à ceux munis d'un « ausweis » présidentiel !

De l'état d'urgence au vaccin obligatoire

Mais les jours meilleurs arrivent, le vaccin est là et notre salut viendra de lui. Enfin presque… Car si le vaccin est prêt, la population, elle, ne semble pas l'être. Les sondages sont sans appel : plus de 60 % des personnes interrogées expriment leur refus ou leur réticence à se faire vacciner. C'est que personne n'a oublié les mensonges éhontés sur l'absence de masques ou de tests de dépistage au mois de mars. Le vieil adage se vérifie : « *La vérité d'un menteur est encore un mensonge* ». Face à la fronde, le gouvernement tente de rendre la vaccination obligatoire : le 21 décembre, un projet de loi « *instituant un régime pérenne de gestion des urgences sanitaires* » est présenté en Conseil des ministres en ce sens ; il prévoit que dans les territoires où l'état d'urgence est déclaré, le Premier ministre pourrait « *subordonner les déplacements des personnes* » à « *la présentation des résultats d'un test de dépistage négatif* » ou « *au suivi d'un traitement préventif, y compris à l'administration d'un vaccin* ». En clair, les personnes qui ne seraient pas munies d'un passeport vaccinal seraient jetées dans un apartheid social à peine masqué. Le jour même, la levée de boucliers est unanime, immédiate, forçant le gouvernement à reculer dès le lendemain et à renvoyer à « *plus tard* » l'examen du texte…

Le COVID comme prétexte

Macron avait prévenu en mars : « *Nous sommes en guerre* ». Mais la guerre de Macron n'est pas menée contre la crise économique, le chômage ou le COVID-19 : Macron et son gouvernement sont en guerre contre la classe ouvrière, pour la préservation du régime antidémocratique de la Ve République, pour la défense du taux de profit. La crise sanitaire n'étant qu'un prétexte lui permettant, même temporairement, de contenir la colère populaire qui gronde depuis des années. L'affrontement est pourtant inéluctable, à peine sera-t-il différé. De ce point de vue, réduire les droits et libertés démocratiques qui fondent les relations sociales depuis plus d'un siècle est un préalable avant la création d'un État policier. La lutte contre le COVID-19 est donc le cheval de Troie permettant l'instauration sans limites de l'état d'urgence ; la remise en cause de la loi de 1881 sur la liberté de la presse ; la remise en cause de la loi de 1901 sur la liberté d'association ; la remise en cause de la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État. Le projet de loi dit « sécurité globale » et celui « *confortant les principes républicains* » (anciennement « *de lutte contre les séparatismes* ») en sont des démonstrations éclatantes. Cela va de l'instrumentalisation de l'odieux assassinat de Samuel Paty qui a permis la libération d'une voix raciste et islamophobe au plus haut niveau de l'État, jusqu'à la protection des fonctionnaires de police qui doivent pouvoir réprimer, mutiler, matraquer en toute impunité. Mais toutes ces manœuvres ont leur limite et la réalité revient comme un boomerang.

« La police partout …

La brutale évacuation des réfugiés de la Place de la République ou le lynchage de Michel Zecler (plus de 170 jours d'ITT !) ont rappelé à tous le véritable visage du pouvoir autoritaire et répressif de Macron. Ainsi, le 5 décembre, ce sont plus de 500 000 manifestants qui ont défilé pour exiger le retrait de la loi « sécurité globale » et dénoncer les violences policières. La colère est tellement profonde que Macron, s'il réfute le terme de violences policières, reconnaît le 4 décembre devant Rémy Busine (journaliste à *Brut* et lui-même victime de violences policières en manifestation) qu'« *il y a des policiers violents* ». Sur la question des contrôles au faciès, Macron concède un racisme policier latent : « *quand on a une couleur qui n'est pas blanche, on est beaucoup plus contrôlé* ». Et Darmanin d'admettre qu'il existe des « *problèmes structurels* » dans la police. Autant dire que les « syndicats » policiers se sentent lâchés alors qu'ils ne font qu'obéir aux ordres … Un appel « intersyndical » à un mouvement de grève des contrôles d'identité est lancé, des

manifestations sauvages en uniforme, avec armes, véhicules, gyrophares et sirènes hurlantes, sont organisées.

... la justice nulle part »[1]

Le divorce entre le pouvoir et ses hommes de main est annoncé ? Rien du tout ! Les agresseurs de Michel Zecler sortent de prison à peine un mois après y être entrés et bénéficient de la protection fonctionnelle que leur a accordée le Préfet Lallement. En d'autres termes, le contribuable va devoir payer les frais de justice et d'avocat de ces nervis. Pour enterrer un problème, rien de mieux qu'un comité Théodule. Comme le « grand débat » pour étouffer le mouvement en Gilets Jaunes, comme le « Ségur de la santé » pour éteindre la colère des personnels hospitaliers, Darmanin annonce l'organisation en janvier 2021 d'un « Beauvau de la sécurité », déjà boycotté par les syndicats corporatistes et majoritaires Alliance et UNSA. Dès le 12 décembre, les mêmes policiers sous les ordres des mêmes kapos, chargent, matraquent, gazent le cortège parisien soi-disant infiltré par 4 000 black blocs. La manifestation aura duré moins d'une heure. Idem le 19 décembre : comme en 2016 et 2017, le cortège est physiquement encerclé de CRS et de gendarmes mobiles ; matraquer, gazer et scinder le cortège pour empêcher la manifestation, tout est bon, même les rafles. Cette journée se terminera par 142 interpellations réalisées au hasard. C'est qu'il faut faire du chiffre, montrer que le gouvernement soutient ses séides et qu'il est ferme avec les black blocs. Pour Darmanin, cette « nouvelle » stratégie est un succès. Pendant ce temps, le Conseil d'État, saisi par la Ligue des Droits de l'Homme et la Quadrature du Net, rend un avis interdisant à la Préfecture de police d'utiliser des drones pour surveiller les manifestations. Il n'y a pas de petites victoires.

Un régime aux abois

Quelques jours après le 50e anniversaire du décès de De Gaulle, la mort de Valéry Giscard d'Estaing vient marquer la fin d'une époque. Que n'a-t-on pas entendu : Giscard, un Kennedy à la française ; Giscard, un visionnaire en avance sur son temps. Foutaises, Giscard restera l'homme de la France-Afrique, l'ami de Bokassa et de ses diamants, celui qui a fait mettre en berne les drapeaux à l'annonce de la mort du dictateur Franco. Evidemment, la Ve République n'est pas morte avec Giscard. Mais c'en est fini de l'époque où la mise en examen d'un chef d'Etat était... inimaginable : Nicolas Sarkozy, traduit devant un tribunal correctionnel pour financement illégal de sa campagne électorale de 2007, est menacé d'une peine de 4 ans d'emprisonnement, dont 2 ans fermes ! Sarkozy en prison ? C'est peu probable, certes, il n'empêche que le réquisitoire est déjà en soi une condamnation qui sonne le glas de la prochaine disparition du régime corrompu de la Ve République. Née du coup d'État de 1958, la Ve République est aujourd'hui aux abois et montre sa nature profondément antidémocratique, autoritaire et anti-ouvrière. Sous toutes les formes, ce régime se prépare à l'explosion et à l'affrontement avec les masses : restriction des droits et libertés démocratiques, militarisation de la société, répressions judiciaires et policières... Pour se maintenir, il ne lui reste plus que la matraque. Macron prévient : « *Peut-être que je ne pourrai pas être candidat, peut-être que je devrais faire des choses dans la dernière année, les derniers mois, qui seront dures parce que les circonstances l'exigeront et qui rendront impossible le fait que je sois candidat, je n'exclus rien.* »[2]
Nous non plus !

Wladimir Susanj
29 décembre 2020

1. Formule célèbre de Victor Hugo, rédigée pour qualifier le gouvernement du président de la Seconde République, Louis-Napoléon Bonaparte, lors d'un discours à l'Assemblée nationale le 8 avril 1851.

2. Interview d'Emmanuel Macron par Rémi Busine pour Brut, 4 décembre 2020.

Plan d'urgence contre le chômage, la pauvreté et Macron

« Il ne s'agit pas du heurt « normal » d'intérêts matériels opposés. Il s'agit de préserver le prolétariat de la déchéance, de la démoralisation et de la ruine. Il s'agit de la vie et de la mort de la seule classe créatrice et progressive et, par là même, de l'avenir de l'humanité. Si le capitalisme est incapable de satisfaire les revendications qui surgissent infailliblement des maux qu'il a lui-même engendrés, qu'il périsse ! » (Programme de transition, 1938)

Salarié.e.s, retraité.e.s, chômeuses, chômeurs, précaires, jeunes, étudiant.e.s,, réfugié.e.s et immigré.e.s, la classe ouvrière paie dans sa chair les conséquences de la crise économique historique du capitalisme dont la violence et la vitesse sont augmentées depuis l'apparition de l'épidémie de COVID-19. Des millions de femmes, d'hommes, d'enfants, sont confrontés au chômage, à la précarité, à la pauvreté et à la faim. Jugeons-en :

- plus de 10 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté (c'est-à-dire perçoivent moins de 1000 euros par mois) ;

- 8 millions de personnes, soit 12 % de la population, ont recours à l'aide alimentaire ;

- 2 millions de personnes survivent grâce au Revenu de Solidarité Active (RSA, 564 euros/mois) ; 57 % des allocataires du RSA sont des femmes ; 85 % des familles monoparentales pauvres sont des femmes qui élèvent seules leur.s enfant.s ;

- 300 000 personnes sont sans-abri (sans domicile fixe), soit un doublement depuis 2012 ;

- 1 million de nouveaux chômeurs ont été recensés en moins d'un an, soit 6,5 millions de chômeurs (ou 10% de la population active, selon les chiffres officiels) ;

- le taux de chômage des jeunes est de 21 %.

Ce constat terrible montre que la paupérisation des conditions d'existence des travailleurs, des travailleuses et de leurs familles est réelle. Plus que jamais, il est impératif d'imposer des mesures de nature à protéger la classe ouvrière. En conséquence, *La Commune, pour un parti des travailleurs*, lance un appel pour la mise en place immédiate d'un plan d'urgence à l'échelle nationale.

Le plan d'urgence, le « tous ensemble », là est la clé de la seule autre politique réaliste qui tienne : une politique ouvrière indépendante, en défense de toute la population, contre les capitalistes et les banquiers, contre Macron et l'Europe de Maastricht.

Cet appel à un plan d'urgence pour la classe ouvrière est un appel à réaliser l'unité des travailleurs et des organisations, de bas en haut, contre les « réformes » gouvernementales, pour la victoire des revendications vitales. Cet appel doit s'inscrire dans la continuité de ce que les travailleurs ont commencé à faire dans le combat pour la grève générale public-privé jusqu'à satisfaction, depuis 2016 contre la loi El Khomri, en novembre 2018 avec l'irruption du mouvement en Gilets Jaunes, et en décembre 2019 contre le projet de casse des retraites par répartition de Macron.

Ce plan d'urgence s'adresse à toutes celles et ceux qui souffrent et qui veulent lutter pour la défense de la classe ouvrière, pour l'amélioration des conditions matérielles d'existence des salariée.e.s, des précaires, des retraité.e.s, des jeunes, des réfugiées et des immigré.e.s.

Le plan d'urgence n'est la propriété de personne. Le plan d'urgence est construit à partir des exigences que les travailleurs mettent en avant eux-mêmes dans les grèves.

Pour en finir avec les licenciements, pour abolir le chômage et la précarité

Interdiction des licenciements et des suppressions de postes ; embauches de tous les précaires ; titularisation de tous les contractuels ; diminution massive du temps de travail sans flexibilité ni intensification du travail ni perte de salaire ;

Pour abolir la misère et la vie chère

Augmentation générale de 500 euros nets des salaires, des minima sociaux et des pensions à égalité hommes et femmes ; pas un salaire, pas une retraite en dessous de 1900 euros nets ; indexation des salaires et des retraites sur les prix ; retour à la retraite à 60 ans, pour 37,5 annuités de cotisations et un taux de remplacement de 75 % ; contrôle des prix sur les produits de première nécessité ; suppression de la TVA ; retour de l'ISF ;

Défense et développement des services publics

Arrêt des plans de privatisation ; arrêt de l'ouverture à la concurrence ; maintien des statuts des personnels ; recrutements massifs et créations de postes dans tous les services publics ; renationalisation des entreprises de service public privatisées ;

Gratuité des soins, défense de la sécurité sociale et du modèle 1945

Gratuité des soins pour tous ; retour au système de solidarité fondé en 1945 ; abrogation de la CSG et du CRDS ; arrêt des exonérations de cotisations sociales et remboursement des exonérations passées ; arrêt des fermetures d'hôpitaux, de services, de lits ; réouvertures de lits, de services hospitaliers publics et de centres d'IVG ; embauches massives et statutaires dans les hôpitaux ; réquisition des trusts pharmaceutiques, pour un service public de recherche ;

Droit à l'éducation

Halte au désengagement financier de l'État dans l'Éducation nationale ; créations massives de postes statutaires d'enseignants et de personnels ; abrogation des lois anti-laïques ; fonds publics à la seule école publique ; réquisition des établissements privés ; retrait de la loi Vidal de programmation de la recherche ;

Droit au logement pour tous

Réquisition des logements et bureaux vides, transformation des bureaux vides en logements ; passage au domaine public de tous les logements entre les mains des spéculateurs, banques, assurances ; interdiction des expulsions locatives pour les tra-

vailleurs frappés par la crise ; construction de logements sociaux ; annulation des loyers pour toute la durée de la crise sanitaire ; un toit, la chaleur, l'eau, la lumière sont des droits, pas des marchandises, personne ne peut en être privé ;

Égalité des droits

A travail égal, salaire égal, droits égaux entre femmes et hommes ; défense du droit à l'avortement et à la contraception libres, gratuits pour toutes, mineures et immigrées ;

Pour un service public bancaire

Nationalisation des banques ; interdiction des frais bancaires, agios et intérêts ;

Défense des droits et libertés démocratiques

Abrogation de l'état d'urgence et de toutes les lois répressives ; annulation des condamnations à visées politiques contre les militant.e.s (syndicalistes, journalistes, ONG...), remise en liberté et effacement de leur casier judiciaire ; pénalisation du racisme et du sexisme ; abrogation de toutes les lois et circulaires racistes et du Code de la nationalité ; régularisation de tous les réfugiés, sans-papiers et de leurs familles ; reconnaissance des droits civiques pour tous les étrangers vivant en France ; liberté de circulation, rupture des accords de Schengen.

Nous appelons toutes celles et ceux qui ne se résignent pas, toutes celles et ceux qui veulent se battre contre Macron et sa politique anti-ouvrière, salarié.e.s, chômeur.e.s, retraité.e.s, jeunes, Gilets Jaunes, avec ou sans parti, militant.e.s politiques, syndicaux et associatifs, organisations et partis de la classe ouvrière, et l'ensemble de la population, à soutenir et diffuser cet appel qui exige des mesures urgentes et indispensables répondant aux besoins vitaux de chacun.e d'entre nous.

21 décembre 2020

La chasse aux pauvres est ouverte à Bayonne

La misère progresse en France et dans le monde. Face à cette misère croissante et de plus en plus visible, le capitalisme et ses serviteurs ont entrepris de faire en sorte qu'elle devienne le moins apparente possible. Cette chasse aux pauvres commence par des cibles faciles, les Sans Domicile Fixe et les réfugié.e.s.

Lors des dernières élections municipales, le maire sortant, Etchegaray de l'UDI, a été réélu avec 53% des voix. Il conduisait une liste fourre-tout mêlant Les Républicains (LR), des représentants de la « société civile » marqués à droite et des sympathisants abertzale (patriotes basques).Ces derniers justifièrent leur soutien à cette liste de droite par le refus de la tête de liste de gauche de voter une subvention aux écoles privées basques. En bref, peu importe l'odeur de la soupe à partir du moment où l'on peut partager la gamelle.

Les SDF de Bayonne peuvent remercier ces opportunistes ! Le 18 septembre 2020, l'équipe municipale a pondu un arrêté anti-Sans Domicile Fixe. Le maire a justifié cette décision abjecte en expliquant qu'il avait reçu des plaintes de particuliers et de commerçants : les chiens et les regroupements effraieraient la population. La vue de femmes et d'hommes qui survivent dans la rue est certainement dérangeante pour ces délateurs et potentiels électeurs. C'est une aubaine pour la municipalité qui se soucie si peu du sort des plus pauvres de Bayonne. La mode étant à la sécurité, le maire a fait l'amalgame entre dealers et habitants de la rue, et a montré du doigt les chiens qu'il juge comme dangereux. A une certaine époque, pour se débarrasser de son chien, on l'accusait d'avoir la rage ; aujourd'hui on accuse les chiens pour mieux se débarrasser de leurs maîtres. Interdiction de stationner en ville, interdiction de se rassembler. L'objectif est d'isoler les SDF pour mieux les voir partir, briser le lien social qu'ils partageaient avec une partie des habitants. Dans le même temps, la mairie a embauché huit policiers municipaux supplémentaires, le maire rêvant tout haut de pouvoirs supplémentaires pour sa police : « *elle* [la police] *devrait pouvoir procéder à des interpellations vers les SDF qui troubleraient l'ordre public* ».

Malgré cet arrêté inique, la mobilisation ne s'est pas fait attendre, même si on sait que le combat sera long : en effet, tous les arrêtés de ce type ont été validés par la justice.

Bayonne ne fait pas exception dans cette volonté politique de voir disparaître celles et ceux victimes du capitalisme et de ses valets. Etchegaray rejoint le très réactionnaire Estrosi, chantre de la lutte contre les plus pauvres. De nombreux nouveaux maires ont fait de même. Toutefois, certains ont abrogé ces mesures réactionnaires, comme à Strasbourg.
Les réfugié.e.s de la place de la République à Paris et les SDF de Bayonne sont les mêmes victimes de la politique réactionnaire de ce gouvernement et de ses soutiens.

Francis Charpentier
10 décembre 2020

Loi de programmation pour la recherche : nouvel épisode de la casse de l'université !

Tout comme pour l'hôpital, les gouvernements successifs, de droite comme de gauche, n'ont eu de cesse de déconstruire le système public de l'éducation, à l'école comme à l'université. Tour à tour, Devaquet, Jospin, Allègre, Lang, Ferry, Pécresse et Fioraso ont remis en cause l'existence des diplômes nationaux, milité pour l'autonomie accrue des universités et organisé sa privatisation rampante. Avec la loi de la ministre Vidal , c'est le versant recherche qui, sous couvert de se conformer aux standards internationaux, est attaqué avec, à la clé, la remise en cause du statut national d'enseignant.e-chercheur.e et sa précarisation.

Le 20 novembre 2020, le Parlement a adopté la loi de programmation pour la recherche, bloquée actuellement au Conseil constitutionnel[1] suite à la saisine de parlementaires pour non-conformité constitutionnelle, atteintes aux principes d'égalité etd'indépendance des enseignant.e.s-chercheur.e.s.

Si la situation de la recherche en France dans les laboratoires et des universités faisait à l'origine l'objet d'un consensus et d'un constat partagé des chercheur.e.s et de leur ministre (budget insuffisant ; décrochage en terme de financement des laboratoires, des emplois et des carrières), force est de constater que les mesures envisagées vont aggraver la situation actuelle, précariser et privatiser encore plus ce secteur !

C'est donc une unanimité contre ce projet qui s'est dessinée au fil des mois dans la communauté universitaire et scientifique depuis l'annonce en février 2019 par Edouard Philippe de cette loi de programmation figurant dans le programme du candidat Macron : personnels, étudiants et leurs syndicats, directeur.e.s de laboratoires, associations (comme le collectif *Facs et labos en lutte*), instances représentatives du monde de la recherche (en particulier le Conseil national des universités), sociétés savantes, revues académiques, Conseil économique, social et environnemental (CESE), parlementaires ...

Un budget en hausse ... mais qui baisse !

Tous s'insurgent contre une « réforme en trompe-l'œil » : le budget est annoncé comme augmentant de 30% en 10 ans, passant de 15 à 20 milliards d'euros par an entre 2021 et 2030. En réalité, les 25 milliards supplémentaires sur 10 ans sont une promesse qui n'engage que modérément le gouvernement. Le collectif *RogueESR* estime même que, compte-tenu de l'inflation, il n'y aurait même aucune augmentation des crédits, mais plutôt une baisse annuelle des moyens mis à disposition. Même le Conseil d'État pointe le risque d'insincérité à tel horizon : « *Le Conseil d'État observe que la période de programmation budgétaire retenue (2021-2030) est particulièrement longue et paraît sans précédent à cet égard pour une loi de programmation ou, antérieurement à 2008, une loi de programme. Il souligne qu'avec un tel horizon, la portée de la programmation des crédits budgétaires ne peut être que limitée, spécialement en fin de période.* »

« Professeurs juniors » et financement par projets : la précarité est la règle

Cachées sous la promesse d'un meilleur salaire pour les débutant.e.s (on passerait de 1,4 à 2 SMIC), d'une augmentation très légère des salaires des titulaires par des primes annuelles et d'une augmentation de 30% des allocations des doctorant.e.s, les attaques du statut d'enseignant.e-chercheur.e sont très graves. Sur le modèle anglo-saxon, est créé le contrat de 6 ans de « professeur junior » qui vient doubler le parcours des maîtres de conférence puisqu'il permet, à celle ou à celui qui a fait ses preuves, d'être titularisé.e directement comme professeur d'université. Selon le CESE, cette procédure de titularisation est « *dérogatoire au droit de la fonction publique* ». Avec elle, la concurrence entre les jeunes chercheur.e.s est démultipliée, sans compter la signature des CDI de mission scientifique ou de projet qui deviennent la règle de fonctionnement. Comme dans le reste de la fonction publique, le recrutement comme fonctionnaire titulaire est mis à l'écart au profit du contrat de projet, avatar moderne et qualifié du travail à la tâche ou à la pièce des ouvriers des XVIIIe et XIXe siècles. Selon le CESE, ce sont seulement 5 200 postes statutaires qui seront créés en 2021-2030

contre 15 000 de postes de contractuels !

Dans ce cadre, l'Agence nationale de recherche (ANR), créée en 2005, se taille la part du lion, faisant passer de 16% à 30% le nombre de projets de recherche validés par sa seule autorité. Elle est le fer de lance d'une logique et d'une gestion managériales de la recherche, aboutissant à une mise en concurrence des laboratoires, des universités et des chercheur.e.s à l'opposé total des conditions de stabilité et de liberté nécessaires à une recherche de qualité.

Liquidation du Conseil national des universités

Enfin, le passage de la loi au Sénat a été l'occasion d'amendements majeurs : le cadre national de recrutement des enseignant.e.s-chercheur.e.s est remis en cause puisque la loi permet désormais le recrutement direct des enseignant.e.s-chercheur.e.s par les universités sans passer par le Conseil national des universités (CNU). Le CNU, composé d'élu.e.s et de nommé.e.s par sections disciplinaires, valide normalement les dossiers des postulant.e.s avant l'examen par les commissions spécialisées. Sous forme d'une « expérimentation » (c'est toujours la même méthode), il est permis aux universités de déroger à l'obligation de recruter une personne qualifiée par le CNU. Tout comme dans la fonction publique où les Commissions administratives paritaires (CAP) sont désormais dépossédées des mutations et des promotions, le cadre paritaire et statutaire est remis en cause, les statuts des enseignant.e.s-chercheur.e.s ici clairement attaqués.

Dans le *Journal du Dimanche*, une quarantaine d'universitaires fustigent le coup grave porté à cet organisme, créé par une ordonnance du 2 novembre 1945, faisant partie des acquis de la Libération : *« c'est une évolution désastreuse, qui ouvre la voie à des recrutements et à des promotions motivés par des préoccupations éloignées des mérites scientifiques et académiques qui, seuls, devraient en principe animer l'accès aux corps des enseignants-chercheurs, que garantit l'existence d'une instance nationale, indépendante et impartiale. Le primat du localisme sur les mérites individuels est ainsi consolidé. »*

Pénalisation de l'intrusion et des blocages

De fait, c'est clairement le choix des « mandarinats » et des recrutements locaux. Pour la ministre Vidal, cette loi est clairement une « *nouvelle étape dans la marche des établissements vers l'autonomie* ». Cette fameuse autonomie que les gouvernements successifs, de droite comme de gauche, ont à la bouche afin de mieux privatiser dans un deuxième temps ! L'indépendance des universités depuis leur origine, pour certaines dès le Moyen-Âge, sert de prétexte à l'autonomisation : ressources propres, recrutements locaux... Les présidents d'université décideraient en toute liberté vis-à-vis du pouvoir politique, au mieux des intérêts du terrain.... sauf pour ce qui concerne l'ordre public ! En effet, un des deux amendements sénatoriaux en question (ils ont été tous deux adoptés et votés[1]) concerne la création d'un délit d'entrave pénalisant les intrusions de personnes extérieures dans les universités en cas de trouble à la « *tranquillité ou le bon ordre* ». Ce nouveau délit serait ainsi puni d'un an de prison et de 45 000 euros d'amende. Le Code pénal le permet déjà.... mais il s'agit d'en finir avec la fameuse « franchise universitaire » qui interdit depuis toujours l'entrée des forces de l'ordre sur les campus. Après les collèges et les lycées où l'intrusion est devenue en 2010 un délit et non plus une simple contravention, l'université devient elle aussi le terrain de chasse de la police ; ce qui requérait autrefois une décision du président de l'université et donc le jugement de ses pairs (intrusion policière, plainte contre des étudiant.e.s) est désormais dans la main du ministère de l'intérieur et du parquet ! L'autonomie universitaire, c'est quand Macron et son gouvernement le veulent, comme dans l'affaire de l'augmentation des frais d'incription des étudiants étrangers décidée unilatéralement par le gouvernement (fin 2018-début 2019).

Ainsi donc, avec la loi Vidal, après les nombreuses réformes de l'école, du collège, du lycée et de l'université, c'est la recherche qui est aujourd'hui dérégulée, précarisée, privatisée. Plus que cela même : le gouvernement Castex-Macron a clairement franchi un cap, il s'est attaqué à l'indépendance et à la liberté de la recherche. Adossées à la remise en cause générale des libertés publiques prises depuis neuf mois, ces mesures préparent la répression des mouvements de protestation des travailleuses et des travailleurs, des jeunes et des étudiant.es que ce gouvernement sait inéluctables.

Isabelle Foucher
19 décembre 2020

1. Dernière minute : le 21 décembre, le Conseil constitutionnel a censuré la disposition instaurant un délit d'intrusion dans les universités et a émis une "réserve d'interprétation" sur la création des chaires de professeurs juniors.

« Le processus révolutionnaire du 22 février 2019 reprendra son cours »

La Commune fait le point avec notre camarade Jacques Vingtras, correspondant pour la Ligue socialiste internationale (LIS) en Algérie, à presque deux ans de l'anniversaire du « Hirak » (« mouvement, marche »). Sur le processus révolutionnaire, la mascarade électorale, la crise économique, sociale et sanitaire, l'accord de libre-échange avec le capitalisme européen, notre camarade a répondu avec précision à nos questions.

Un an après l'élection d'Abdelmadjid Tebboune et à quelques mois du deuxième anniversaire du début du « Hirak », quelle est aujourd'hui la situation en Algérie ?

Le nouveau clan actuellement aux commandes du pays, issu du régime déchu de Bouteflika et de son clan, plutôt que d'écouter attentivement les revendications légitimes du peuple, de considérer sérieusement sa volonté de rompre avec le système pourri d'Alger (lequel aura empêché l'économie nationale d'exploiter son potentiel de développement, le peuple d'accéder à ses droits économiques, politiques, culturels et linguistiques, en un mot, à sa liberté au sens universel du terme), a adopté contre tout bon sens la stratégie du passage en force en tentant d'imposer, bureaucratiquement, mensongèrement, par l'intimidation, par l'emprisonnement, somme toute par la terreur, le scrutin présidentiel du 12 décembre. Rejetée par le peuple parce que ne constituant pas la réponse révolutionnaire exigée et attendue par le mouvement du 22 février, cette présidentielle est réellement une énième fourberie visant à venir à bout du mouvement révolutionnaire et conforter une nouvelle dictature en faveur du nouveau clan en gestation, tout en maintenant la matrice idéologico-institutionnelle du système pourri et mafieux d'Alger. C'est le 5ème mandat aggravé par un climat de terreur et par une atmosphère carcérale à l'échelle nationale.

Alors que la classe ouvrière algérienne - et particulièrement sa jeunesse - subissait une crise économique majeure (chômage, pauvreté, précarité), quelles ont été les conséquences sanitaires, sociales et économiques, de l'apparition du COVID-19 ? Quelles ont été les mesures prises par le régime et le gouvernement, quelles réactions de la part des organisations ouvrières (syndicats, partis) ?

Une politique répondant aux impératifs des multinationales n'aura évidemment aucune incidence positive sur le développement du pays, les

seuls bénéficiaires sont les groupes financiers et bancaires qui dominent le marché mondial et ne se gênent nullement de féliciter, de coopérer et de légitimer les responsables issus des coups d'État en Afrique. Financiarisées à la manière de l'économie, ces démocraties remettent en cause les droits sociopolitiques des peuples chaque jour, détricotent leurs systèmes sociaux de protection, confient les sorts des peuples du monde à des techniciens de la finance spéculative, à des responsables n'ayant aucun mandat électif, à des institutions internationales et régionales dont les responsables ne sont pas légitimes.

La pandémie a servi d'alibi pour mener à terme cette politique destructrice de réformes anti-sociales (compression des effectifs, licenciements, fermeture d'entreprises, salaires impayés pendant des mois...), de criminalisation de l'acte politique et d'atteintes aux libertés individuelles et collectives les plus basiques. Les grèves, tous secteurs confondus qui ont caractérisé les mois derniers, la mobilisation formidable des travailleurs comme celle des contractuels qui demandent toujours leur insertion, tout en exprimant le refus de la majorité des Algériennes et des Algériens d'être transformés en parias, posent comme une exigence centrale et vitale la nécessité de consacrer les recettes de la nation pour les besoins sociaux immenses, pour la relance de l'outil de production créateur de richesse, d'emplois et de bien-être social.

Que signifie le « report » de l'accord de libre-échange qui devait entrer en vigueur le 1er septembre 2020 entre l'Algérie et l'Union européenne (UE) ? Quelles ont été les conséquences du précédent accord d'association signé en 2005 et la création d'une Zone de Libre-Échange (ZLE) ?

L'accord d'association avec l'Union européenne est la même copie que celle signée avec la Tunisie et le Maroc et son contenu ressemble aux politiques imposées aux pays de l'Europe de l'Est pour adhérer à l'UE. Cela a abouti partout aux mêmes résultats négatifs pour tous ces pays. Si l'accord d'association UE/Tunisie était à ce point une réussite, pourquoi les Tunisiens ont-ils fait une révolution contre le désastre social qu'a connu leur pays ?

Cet accord constitue une nouvelle attaque contre nos acquis socio-économiques. Il portera une atteinte majeure aux droits des travailleuses et des travailleurs, aux droits sociaux ou encore à la sécurité alimentaire et environnementale.

Les chiffres officiels rendus publics par l'Agence nationale pour la promotion du commerce extérieur illustrent la réalité de cet accord qui ruine le pays. Selon cet organisme, en dix ans, l'Algérie a exporté vers les pays de l'Union européenne, hors hydrocarbures, 12,5 milliards de dollars et a importé l'équivalent de 192 milliards de dollars. L'UE est contre toute industrialisation du pays ; elle veut uniquement faire du commerce avec l'Algérie. Pour elle, il y a 40 millions de consommateurs, et c'est tout.

D'un côté, l'UE exige l'ouverture du marché algérien aux investisseurs européens et, de l'autre, elle empêche Sonatrach d'investir dans la distribution du gaz en Europe et dans le développement de la pétrochimie en Algérie. Pis encore, elle recommande aux autorités algériennes de vendre l'électricité et le gaz sur le marché national au prix international.

L'article 46 incite à « *préparer les entreprises énergétiques et les mines aux exigences de l'économie de marché et faire face à la concurrence* ». Comment comprendre le fait que ces mêmes secteurs soient visés par la privatisation ?

L'objectif de l'UE est donc de supprimer les barrières réglementaires qui limitent les profits potentiels des grands groupes capitalistes, en livrant au libre marché des secteurs encore relativement protégés, mais également d'autoriser les multinationales à remettre en cause les normes sociales et environnementales qui gênent leur expansion. Il ne peut y avoir d'économie nationale dans le cas où l'État se désengage totalement. Une fois ouvert le marché, notre production ne pourra pas résister et des centaines de milliers d'emplois seront encore perdus. Il faut cesser de mentir au peuple ; même la consommation va automatiquement baisser. Cet accord doit être annulé.

Le « Hirak » a marqué le début d'une révolte populaire et pacifique pour mettre à bas un régime basé sur la corruption et le pillage de la rente pétrolière. Quel débouché politique s'offre aux masses pour réaliser cette tâche historique, comment vois-tu évoluer la situation politique ?

Ce système, après 57 ans de règne absolu, autoritaire et violent sur le pays, aura réussi l'impossible. Les annales de l'histoire de l'humanité seront augmentées et enrichies par ces faits inédits : la clochardisation de la vie politique, la « compradorisation »[1] de l'économie nationale, l'enrichissement illicite, la fabrication par les moyens de l'État de faux milliardaires, la distribution de l'argent frais aux copains et copines et aux « systémiques » (père, fils, petit-fils), conséquences de l'acte criminel de la planche à billets. Le transfert de l'inflation au peuple, et du coup, son appauvrissement, la désintellectualisation de l'école, la désespérance et la poussée vers l'exil, y compris par la *harga*[2] des jeunes particulièrement, la banalisation de la violence, le suicide ... Aucune comptabilité aussi fine soit-elle ne peut rendre compte de ces réalisations macabres. Le crime est autant total que parfait. C'est une épopée d'un autre genre. Elle est inhumaine, tant ses effets de retombée sur la société sont un incommensurable désastre.

Nous sommes optimistes, le processus révolutionnaire du 22 février 2019 reprendra son cours et il donnera place à des élections réellement libres (assemblée constituante souveraine) qui satisfera les revendications légitimes du peuple et désignera un gouvernement responsable devant elle et elle seule. C'est cela que disent les jeunes, les chômeurs, les fellahs et les travailleurs de toute l'Algérie qui combattent par la grève, la manifestation.

Entretien réalisé en décembre 2020

1. « compradorisation » : autrefois, en Chine, le comprador était l'autochtone fondé de pouvoir des firmes étrangères. La « compradorisation » ici est la subordination de l'économie algérienne aux intérêts des capitaux européens, internationaux et à ceux des multinationales.

2. émigration clandestine par la mer.

La Commune

N° 126 (nouvelle série)

N° 183 (ancienne série)

Fondateur : Pedro Carrasquedo †
(directeur de publication 1992 - 2015)

Rédacteur en chef : Wladimir Susanj

Comité de rédaction : Paul Dumas, Wladimir Susanj, Isabelle Foucher, Julie Charmoillaux, Marie Gouze, Pierre-Yves Chiron, Domingo Blaya, Jérôme Lefaure, Rocío Uceda.

Directeur de publication :
Jean-Baptiste Carrier

Imprimerie spéciale

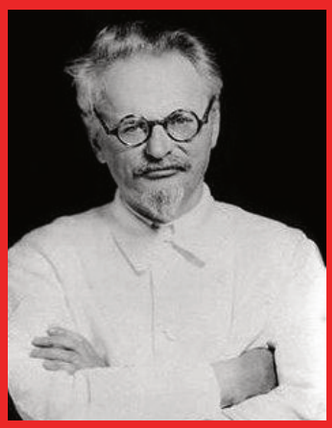

Trotsky

*

* *

La Commune du prolétariat parisien, en 1871, n'a pas cessé de nourrir de ses leçons le mouvement ouvrier international. Karl Marx et Friedrich Engels seront amenés à corriger le Manifeste du Parti Communiste en précisant dans la préface de 1872 : « La Commune, notamment, a fourni la preuve que la classe ouvrière ne peut pas simplement prendre possession de la machine politique existante et la mettre en marche pour la réalisation de ses propres buts. »

C'est ainsi que la Commune de Paris, premier gouvernement ouvrier et paysan, démontrera aux yeux du monde la capacité de la classe ouvrière à prendre en main sa propre destinée et, par là même, à lutter pour l'émancipation de l'humanité des chaînes de l'exploitation et de l'oppression capitalistes.

Notre revue s'inscrit pleinement dans cette continuité révolutionnaire, celle qui amènera Léon Trotsky à lutter pour la IV° Internationale.

« Dans les conditions du capitalisme en décomposition, les masses continuent à vivre la morne vie d'opprimés qui, maintenant plus que jamais, sont menacés d'être jetés dans l'abîme du paupérisme. Elles sont contraintes de défendre leur morceau de pain, même si elles ne peuvent l'augmenter ou l'améliorer. Il n'y a ni possibilité ni besoin d'énumérer ici les diverses revendications partielles qui surgissent chaque fois des circonstances concrètes, nationales, locales, professionnelles. Mais deux maux économiques fondamentaux dans lesquels se résume l'absurdité croissante du système capitaliste, à savoir le chômage et la cherté de la vie, exigent des mots d'ordre et des méthodes de lutte généralisés.

La IVe Internationale déclare une guerre implacable à la politique des capitalistes qui, pour une part considérable, est celle de leurs agents, les réformistes, tendant à faire retomber sur les travailleurs tout le fardeau du militarisme, de la crise, de la désagrégation des systèmes monétaires et de tous les autres maux de l'agonie capitaliste. Elle revendique du TRAVAIL et une EXISTENCE DIGNE pour tous. »

Léon Trotsky, Programme de Transition, 1938.

ADIDO - 8, rue de la Forêt noire 34080 Montpellier - courriel : lacommune@lacommune.org - Web : http://www.lacommune.org
(ADIDO, association loi 1901, édite le mensuel La Commune)